

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°38/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **02 juin**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, MM. Jean-Louis **ANDREU**, Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mmes Pascale **MERCIER**, Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Dimitri **KOKKINIDIS**, Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**, M. Anthony **NIAVET**.

Procurations : Mme Pauline **BON** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Daniel **POIRIE** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Sébastien **BLACHE** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Dimitri **KOKKINIDIS**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**).

Absente : Mme Farah **GUILLAUMONT**.

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : RESTAURATION SCOLAIRE ET PORTAGE DE REPAS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ.

Exposé du Maire

Le marché actuel de restauration scolaire et de portage de repas à domicile se termine le 31 août 2022 et un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 30 mars dernier en vue de son renouvellement.

La parution a été effectuée par le journal d'annonces légales "L'Essor" en date du 1^{er} avril 2022, avec une date limite de réception des offres fixée au 29 avril à 12 heures.

Deux offres nous sont parvenues par le biais de la plateforme dématérialisée, à savoir :

- SCOLAREST COMPASS GROUP (69100 Villeurbanne).
- SHCB (38070 Saint Quentin Fallavier).

Une analyse a été effectuée par le Directeur des Services Techniques avec l'appui du Pôle Enfance Jeunesse qui assure la gestion des cinq restaurants scolaires.

Cette analyse a été présentée à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 19 mai dernier en Mairie.

A l'issu de cette présentation, la Commission a retenu à l'unanimité l'offre de la société SCOLAREST COMPASS GROUP, à savoir :

Candidats	Coût unitaire crèche 9-18 mois	Coût unitaire crèche 18 mois à 4 ans	Coût unitaire restaurants scolaires	Coût unitaire adulte	Coût annuel
Moyenne des repas mensuels	166	270	4.395	832	
SCOLAREST COMPASS GROUP	4,26 €	4,31 €	2,68 €	4,16 €	205.326,96 €
SHCB	3,85 €	4,25 €	3,30 €	4,30 €	238.412,40 €.

Deux critères ont été retenus pour classer les deux offres, à savoir le prix (55 % de la note finale) et la valeur technique (45 % de la note finale).

Le calcul en résultant fait ressortir une note de 99 points sur 100 pour SCOLAREST COMPASS GROUP et de 89,37 sur 100 pour SHCB, détaillé comme suit :

Candidats	Prix 55 points	Valeur technique 45 points	Note finale
SCOLAREST COMPASS GROUP	55 points	44 points	99 points
SHCB	47,37 points	42 points	89,37 points

Nous vous proposons de prendre acte de cette décision et de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces du marché attribué à SCOLAREST COMPASS GROUP pour une durée de trois années, à savoir du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 mai 2022, attribuant à la société SCOLAREST COMPASS GROUP le marché de restauration scolaire et de portage de repas à domicile.

☞ Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents utiles à la mise en œuvre de ce marché d'une durée de trois années, à savoir du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 03 juin 2022
Le Maire,

